

m'a bien entendu dire que l'honorable ministre m'avait répondu que c'était là une entente fédérale-provinciale, après lui avoir indiqué l'admission de seulement 80 candidats dans la commission scolaire Louis-Hémon? Ce n'est donc pas uniquement la responsabilité du représentant provincial comme l'honorable député de Trois-Rivières semble l'indiquer...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a déjà prononcé son discours, et il n'a pas le droit de le recommencer.

M. Mongrain: Monsieur le président, comme j'ai cru discerner une question, même si elle était enrobée de toutes sortes de précautions, je présume que vous me permettrez de donner une réponse assez brève.

Évidemment, il y a une entente fédérale-provinciale en vertu de laquelle, si je comprends bien, Ottawa achète des cours du Québec. Le Québec vend les cours qu'il peut et veut donner, et le gouvernement fédéral est obligé de se soumettre à la décision de la province parce que si la province ne veut pas ou ne peut pas vendre des cours, alors, le gouvernement fédéral est désarmé. Je sais pertinemment qu'Ottawa est prêt à acheter tous les cours dont nos chômeurs auront besoin. Je n'essaie pas de prendre la défense du ministre, car je sais qu'il est capable de se défendre tout seul, mais c'est parce que j'ai vécu l'expérience chez moi, et, à prime abord, j'ai ressenti le même sentiment de révolte que l'honorable député. Cependant, on a fini par m'expliquer, de part et d'autre, comment le mécanisme fonctionnait.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement ni certainement de prolonger le débat, mais j'espère qu'à un moment donné, le ministre répondra à certaines questions que nous lui avons posées.

L'hon. M. Marchand: Le député devra terminer avant dix heures, s'il veut obtenir des réponses ce soir.

M. Orlikow: Il n'est pas encore dix heures. Mais je voudrais signaler au ministre que je n'aurais peut-être pas pris la parole ce soir si le ministre m'avait traité de la même façon qu'il a traité d'autres députés. Je n'ai pas encore compris exactement comment le ministre sépare les brebis d'avec les boucs et si mon collègue de pupitre, le député de Greenwood (M. Brewin) est une brebis ou un bouc, parce qu'il a reçu une lettre du ministre répondant à certaines questions qu'il avait posées et même à certaines qu'il a posées ce soir. J'ai à mon tour posé les

mêmes questions au sujet de la baisse sensible du nombre de personnes qui suivent des cours de recyclage à Toronto et, notamment, au sujet de la diminution marquée du nombre d'immigrants qui peuvent suivre des cours en anglais, mais je n'ai jamais pu obtenir une réponse du ministre m'expliquant précisément la raison de cette baisse sensible.

Le ministre continue à nous assurer, bien sûr, que l'argent est là et que l'année prochaine, son ministère a l'intention de dépenser plus d'argent que n'en a jamais dépensé le gouvernement fédéral pour le recyclage. Mais le fait est que tous les chiffres que nous avons pu obtenir de sources variées accusent une nette diminution du nombre de ceux qui prennent avantage de ces cours dans certaines grandes villes canadiennes, comme Toronto et Ottawa.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant soulever une question, qui a déjà été évoquée il y a quelques semaines, par mon collègue, le député de Springfield (M. Schreyer), mais au sujet de laquelle je possède de nouveaux renseignements que je désire soumettre au ministre. Ce n'est pas que j'espère qu'il puisse faire quelque chose à ce sujet ce soir ou même qu'il puisse répondre aux questions et dissiper les doutes qui se sont élevés et dont je vais vous entretenir; si je les énumère c'est avec l'espoir que le ministre examinera ces problèmes au cours des deux prochaines semaines et qu'il corrigera les graves erreurs de conception dont, à mon avis, son ministère est coupable en ce qui concerne le problème du recyclage. Je veux parler des cours destinés aux Indiens qui ont été institués dans le Manitoba. Et que le ministre le sache bien, nous espérons ne pas recevoir la même réponse que lorsque nous avons critiqué ses méthodes et posé des questions sur la formation professionnelle des immigrants. On nous a dit alors que nos renseignements provenaient de la mauvaise source, c'est-à-dire des ministères provinciaux de l'instruction publique qui étaient vraiment hostiles au ministère de la Main-d'œuvre pour des motifs non fondés.

Les renseignements que je donnerai au ministre aujourd'hui au sujet de la baisse catastrophique du nombre d'Indiens du Manitoba qui suivent les cours de recyclage, m'ont été fournis par des fonctionnaires d'un autre ministère fédéral qui s'occupe des Indiens c'est-à-dire le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. D'après ces renseignements, l'année dernière, avant que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration se charge de tout le programme de la formation de la main-d'œuvre, 1,800 ou 2,000 Indiens du Manitoba ont pu suivre des cours aux termes de l'ancien programme